

I en butik

1. Herrn?
2. Jag skulle vilja ha en skjorta, tack
3. Ja, vilken storlek har ni?
4. Jag vet inte, L kanske
5. Jag har 3 modeller att föreslå för er, den här: klassisk stil, den här mer modern och den som ni ser i skyltfönstret, det är vår senaste modell
6. Jag tror jag skall prova den här
7. den moderna, ja
8. och den i skyltfönstret
9. ok perfekt
10. var är provhytterna?
11. därborta
12. Jaha, vilken föredrar ni?
13. Jag föredrar den här, den senaste modellen, men den sitter åt lite, kan jag prova storleken ovanför?
14. Självklart, låt oss se
15. Passar det er?
16. Ja, jag tycker mycket om den här skjortan! Jag tar den. Vad kostar den?
17. 19,65 euro
18. Tar ni visakort?
19. Självklart herrn
20. Mycket bra. Vill ni ha en liten påse?
21. Ja tack
22. Hej då och ha en trevlig kväll!
23. Hej då, tack detsamma!

Dans une _____

Monsieur?

Euh...je voudrais du _____, s'il vous plaît

Oui, monsieur, voilà

Oh pardon. Euh.....c'est du papier- _____ que je veux. Excusez-moi

_____, monsieur. Voilà, _____ ?

MMM....un bloc-notes. Un grand.

_____ ceux-là, monsieur, de ce format,

Ah non, _____ un peu plus grand que ça.

Je suis désolée monsieur. _____.

Tant pis. Euh....vous avez des gros feutres, des lavables ? C'est pour _____ sur un _____ blanc.

Voilà des _____ monsieur. Regardez, _____ qu'ils sont permanents.

_____. Vous ne savez pas où je _____ en trouver des lavables ?

Oh, le _____ où vous êtes sûr d'en trouver, c'est chez Delarue. _____, c'est la grande librairie _____ de la faculté.

Ah oui, euh..je vois. Euh, merci madame.

_____ monsieur.

På en stormarknad

1. Ursäkta mig fröken. « Skulle ni ha växel på 1 euro?» Jag behöver ett 3 50-centimes-mynt till kundvagnen.
2. Varsågod fröken.
3. Vad önskas, fröken?
4. Jag skulle vilja ha en stor bit camembert tack. Inte alltför mogen.
5. Varsågod. Något mer?
6. Jag tar en stor bit mögelost också.
7. Blir det bra så här?
8. Nej, ge mig lite mer.
9. Var det bra så?
10. Ja tack. Betalar jag här?
11. Nej, ni betalar allt i kassan därborta.
12. Ok, tack så mycket. Var ligger fiskdisken?
13. ni hittar fisken därborta till vänster
14. Tack så mycket
15. Fröken?
16. Jag skulle vilja ha 3 torskfiléer tack.
17. Jag är ledsen fröken. Jag har ingen mer torsk idag. Men jag har rea på sjötunga om ni vill. Den är suverän!
18. Ok, ge mig mig några sjötungefiléer då.
19. Var det allt?
20. Ja tack. Jag går till kassan.
21. Fröken! Se upp, detta är snabbkassan för mindre än 5 varor. Er kundvagn är full!
22. Oj ursäkta mig, jag såg inte det. I så fall går jag till en annan kassa!

Excès de vitesse

_____ ?
Vous _____ à 150 madame ! La _____ est à 110 à l'heure.

Comment ? Je faisais du 150 ? Mais ce n'est pas possible !

Si madame, c'est _____ . On vous a contrôlée au radar. _____ ,
s'il vous plaît.

Voilà...le radar _____ ? Ah, maintenant je comprends !
_____ ! Tout le monde sait qu'on ne peut pas se fier au radar !

Erreur ou non, ça vous _____ 2000 Francs avec _____ !
_____ ! Mais ce n'est pas possible ! J'ai absolument _____ de ma voiture pour mon
travail !

Vous _____ tout ça quand vous _____ . Mais vous
_____ au moins une semaine de retrait. Voilà la _____ . Au revoir
madame !

Mais, c'est _____ ! Quel _____ ! Il ne voulait même pas discuter.
_____ , on n'est plus _____ dans ce pays aujourd'hui !

AVIS DE CONTRAVENTION POUR NON DESIGNATION DE CONDUCTEUR

Numéro de l'avis de contravention : _____
Date de l'avis de contravention : 18/10/2018

Madame, Monsieur,

Un véhicule de votre flotte a fait l'objet d'un avis de contravention. En tant que personne morale vous avez l'obligation de désigner la personne physique qui conduisait ce véhicule au moment de l'infraction avant le 15/09/2018. En ne la désignant pas, vous avez donc commis l'infraction décrite ci-dessous.

DESCRIPTION DE L'INFRACTION

NON DESIGNATION D'UNE PERSONNE PHYSIQUE
NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOLOCOULE

- Prévue par ART.L.121-6 AL.1, ART.L.130-9 AL.1,AL.3 C.ROUTE.
- Réprimée par ART.L.121-6 AL.2 C.ROUTE.

Date / heure : le 15/09/2018 à 00h00
Lieu : PARIS 16 - 75116

Agent verbalisateur :
- Agent verbalisateur n° : 465805
- Service : Centre automatisé de constatation des infractions routières (Rennes)

RAPPEL DE L'INFRACTION INITIALE

N° ACO initial : _____
Date d'avis : 31/07/2018
Type d'infraction : Excès de vitesse
Date / heure : le 25/07/2018 à 20h51
Lieu : Autoroute A10
- PK/PR : 003.700
- Direction : Paris vers chartres
- MASSY (91300)

Identification du véhicule
- Immatriculation : _____
- Pays : FRANCE
- Marque : AUDI

Effet(s) sur le permis de conduire

- Cette infraction n'entraîne pas de retrait de point(s) sur le permis de conduire.

VOUS RECONNAISSEZ L'INFRACTION

Vous devez payer l'amende en utilisant l'un des modes de paiement décrits dans le document « Notice de paiement ».
Le paiement de l'amende entraîne la reconnaissance de l'infraction (article 529 du Code de procédure pénale).

Montant de l'amende :	
Le montant de l'amende forfaitaire prévue pour cette infraction s'élève à :	675 €
Si vous payez dans les 15 jours à compter du 18/10/2018, le montant de votre amende est ramené à :	450 €
Si vous ne payez pas ou ne contestez pas dans les 45 jours à compter du 18/10/2018, le montant de votre amende est majoré.	1875 €

VOUS CONTESTEZ AVOIR COMMIS L'INFRACTION

Vous n'effectuez pas de paiement. Utilisez le formulaire de requête en exonération joint et adressez-le, accompagné de l'original de cet avis de contravention et des pièces indiquées, à : L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE PARIS
CS 41101
35911 RENNES CEDEX 9
Le site www.antal.fr vous permet aussi de remplir le formulaire de requête en exonération.

INFORMATION

Le traitement automatisé des données à caractère personnel
Les informations contenues dans cet avis font l'objet d'un traitement automatisé de données à caractère personnel régi par l'article du 13 octobre 2004, modifié. Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification.
Ce droit s'exerce, par courrier séparé, auprès de :
ADMINISTRATEUR DU CNV
CS 74600 - 35094 RENNES CEDEX 9



Numéro de l'avis de contravention

3617042444



AVIS DE CONTRAVENTION

Le site www.antai.fr vous permet de réaliser vos démarches en ligne et de suivre l'avancement de votre dossier.

1

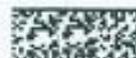
Date de l'avis de contravention

07/01/2017

Madame, Monsieur,

Le véhicule dont le certificat d'immatriculation est établi à votre nom a fait l'objet d'un contrôle ayant permis de constater l'infraction figurant ci-dessous.

Z44 ACC01010003617042444
111025 52956 9368
1/ 7 1 177



2

DESCRIPTION DE L'INFRACTION

EXCES DE VITESSE

EXCES DE VITESSE INFÉRIEUR A 20 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VÉHICULE A MOTEUR - VITESSE MAXIMALE AUTORISÉE INFÉRIEURE OU ÉGALE A 50 KM/H
- Prévue par Art. R. 413-14 §1 du C. de la route.
- Réprimée par Art. R. 413-14 §1 al. 1 du C. de la route.

Votre véhicule a été contrôlé par un radar en mouvement à la vitesse de 68 km/h, pour une vitesse limite autorisée de 50 km/h.

Date / heure : le 29/12/2016 à 14h03

D7

Coordonnées géographiques : N45 40 9222 E000 09 3554

- Direction : Sud
- DEVIAT - 16190

Cette infraction a été constatée et validée par un agent ou un officier de police judiciaire du Centre automatisé de constatation des infractions routières (la vitesse retenue est de : 58 km/h).

Effet(s) sur le permis de conduire

- Cette infraction entraîne un retrait de 1 point(s) du permis de conduire. Une fois votre amende payée, vous recevrez un courrier du service du Fichier national des permis de conduire vous informant de ce retrait de point.

Identification du véhicule

- Immatriculation : AN
- Pays : FRANCE
- Marque : FORD

Appareil de contrôle homologué

- Type : MILLIA - GATSO - 201507001530
- Date de dernière vérification : 19/09/2016

Agent verbalisateur

- Agent verbalisateur N° : 151454
- Service : Centre automatisé de constatation des infractions routières (Rennes)

Effet(s) sur le permis de conduire

- Cette infraction entraîne un retrait de 1 point(s) du permis de conduire. Une fois votre amende payée, vous recevrez un courrier du service du Fichier national des permis de conduire vous informant de ce retrait de point.

VOUS RECONNAISSEZ L'INFRACTION

Vous devez payer l'amende en utilisant l'un des modes de paiement décrits dans le document « Notice de paiement ».

Le paiement de l'amende entraîne la reconnaissance de l'infraction, le retrait éventuel de point(s) correspondant (articles 529 du Code de procédure pénale et L223-1 du Code de la route).

Montant de l'amende :

Le montant de l'amende forfaitaire prévue pour cette infraction s'élève à : 135 €

Si vous payez dans les 15 jours à compter du 07/01/2017, le montant de votre amende est ramené à :

30 jours en cas de paiement par timbre amende dématérialisé ou par carte bancaire (sur internet, par serveur vocal ou auprès des centres des finances publiques). 90 €

Si vous ne payez pas ou ne contestez pas dans les 45 jours à compter du 07/01/2017, le montant de votre amende est majoré :

Dans ce cas, vous recevrez alors un "avis d'amende forfaitaire majorée" - art. 529-2 du Code de procédure pénale. 375 €

VOUS CONTESTEZ AVOIR COMMIS L'INFRACTION

1. Votre véhicule a été vendu / cédé / volé / détruit ou vos plaques d'immatriculation usurpées
→ n'effectuez ni paiement ni consignation
2. Un autre conducteur utilisait votre véhicule au moment de l'infraction
→ n'effectuez ni paiement ni consignation

3. Pour tout autre motif, vous devez verser une consignation du montant de l'amende forfaitaire.

Dans tous les cas, faites vos démarches en ligne sur le site www.antai.fr ou complétez le formulaire joint et adressez votre requête par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à :
L'officier du ministère public
Contrôle Automatisé
CS 41101
35911 RENNES CEDEX 9

Apprends le code de la route en jouant



Les ronds bleus indiquent une **obligation**

Les ronds rouges indiquent une **interdiction**

Les triangles rouges annoncent un **danger**



1 Que signifie ce triangle ?

- a- Interdiction d'aller à l'école
- b- Obligation d'aller à l'école
- c- Attention, sortie d'école



2 Qu'annonce ce panneau ?

- a- Attention aux fréquents passages de dromadaires
- b- Attention, **dos-d'âne** ou ralentisseur
- c- Attention, route déformée



3 Qu'indique ce panneau ?

- a- Interdiction de chasser
- b- Obligation de laisser la priorité aux animaux
- c- Attention, des animaux peuvent traverser la route



Réponses :

8b,
7a,
6b,
5b,
4a,
3c,
2b,
1c.



4 Que signifie ce panneau ?

- a- Interdiction de tourner à droite
- b- Obligation de tourner à droite
- c- Interdiction de rouler à droite



5 Que faut-il faire devant ce panneau ?

- a- Stationner
- b- **Céder le passage**
- c- Faire demi-tour



6 Qu'indique ce panneau ?

- a- Attention aux vélos
- b- Obligation d'emprunter la piste cyclable
- c- Interdiction de faire du vélo



7 Quelle est la signification de ce panneau ?

- a- Interdiction de dépasser 50 km/h
- b- Obligation de dépasser 50 km/h
- c- Obligation de rouler à 50 km/h



8 Qu'indique ce panneau ?

- a- Obligation de stationner
- b- Interdiction de stationner
- c- Obligation de stationner à droite

À SAVOIR

❶ Pour obtenir le permis de conduire, il faut connaître tous les panneaux du code de la route.

❷ Les couleurs et les formes des panneaux routiers ont des significations particulières.

❸ Les ronds bleus marquent une obligation, les ronds rouges, une interdiction, et les triangles rouges, un danger.

❹ Il est possible de commencer à apprendre à conduire dès 16 ans.

Dos-d'âne (ici) : grosse bosse sur la route, naturelle ou installée, pour faire ralentir les véhicules.
Céder le passage : laisser passer les autres véhicules.

Excès de vitesse

Qu'est-ce qu'il y a ?

Vous roulez à 150 madame ! La limite est à 110 à l'heure.

Comment ? Je faisais du 150 ? Mais ce n'est pas possible !

Si madame, c'est même certain. On vous a contrôlée au radar. Vos papiers, s'il vous plaît.

Voilà...le radar vous dites ? Ah, maintenant je comprends ! Il doit y avoir une erreur ! Tout le monde sait qu'on ne peut pas se fier au radar !

Erreur ou non, ça vous coûte 2000 Francs avec retrait du permis !

Retrait du permis ! Mais ce n'est pas possible ! J'ai absolument besoin de ma voiture pour mon travail !

Vous expliquerez tout ça quand vous serez convoquée. Mais vous aurez au moins une semaine de retrait. Voilà la contravention. Au revoir madame !

Mais, c'est inadmissible ! Quel imbécile ! Il ne voulait même pas discuter. Décidément, on n'est plus libre dans ce pays aujourd'hui !

EXCÈS DE VITESSE INFÉRIEUR À 20 KM/H

Classe	Si vitesse limitée à	Amende	15 jours
CONTRAVENTION CLASSE 3	plus de 50 km/h	68€	Minorée : 45€ Majorée : 180€
CONTRAVENTION CLASSE 4	50 km/h ou moins	135€	Minorée : 90€ Majorée : 375€

-1 Point

vitesse retenue de 1 à 19 km/h au dessus de la limite autorisée

<https://www.legipermis.com>



LegiPermis ■ ■
Sécurité Routière et Législation



VOIR
REPONSE

0/7

10 conseils de prudence dans la rue

Ne pars pas en retard à l'école ou à un rendez-vous. En te dépêchant, tu risques d'être moins prudent en chemin.

1



Sur le trottoir, ne cours pas et ne chahute pas, pour ne pas tomber sur la **chaussée**.

2



Ne marche pas au bord du trottoir.

3



Ne descends jamais sur la chaussée, même si quelqu'un gêne ton passage sur le trottoir.

4



Traverse toujours sur les bandes blanches des passages pour **piétons**.

5



Si tu marches quand il fait nuit, mets des bandes **réfléchissantes** sur ton cartable et sur tes vêtements.

10



Quand tu es descendu du bus, attends qu'il soit reparti avant de traverser la rue. Il peut cacher un danger.

9



En descendant de voiture, sors toujours du côté du trottoir.

8



Avant de traverser, vérifie toujours qu'aucun véhicule n'arrive, en regardant à gauche, à droite, puis encore à gauche.

7



Au feu, attends que le petit bonhomme soit vert et vérifie aussi que les voitures sont bien arrêtées avant de traverser.

6



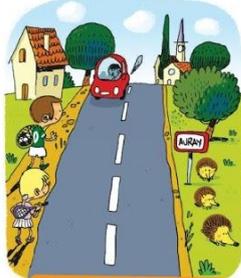
Être piéton, ça s'apprend !

SECURITE ROUTIERE
TOUS RESPONSABLES



Marche toujours sur le trottoir

Attention aux vélos, aux trottinettes et aux rollers, qui vont plus vite que toi. Lorsque tu passes devant une sortie de garage ou de parking, vérifie qu'une voiture n'en sort pas !



Marche à gauche s'il n'y a pas de trottoir

En marchant à gauche de la chaussée, tu peux voir les véhicules arriver en face de toi. Place-toi sur le côté à leur passage.



Traverse sur les passages pour piétons

Traverse sans courir et sur les bandes blanches. Lorsqu'il n'y a pas de passage pour piétons, traverse là où tu peux voir le plus loin possible de chaque côté et à un endroit où tu peux être vu par les véhicules qui circulent.



Regarde de chaque côté avant de traverser

Méfie-toi des véhicules cachés : une voiture peut surgir derrière un camion. Ouvre bien les yeux, car certains véhicules, comme les vélos, les voitures électriques ou les tramways, ne font presque pas de bruit.



Attends que le feu pour piétons soit vert

Vérifie aussi qu'il n'y a plus de voitures ou qu'elles sont bien arrêtées avant de traverser. À un carrefour, regarde aussi derrière toi !



Attends que le bus soit parti pour traverser

À la descente du bus, attends qu'il soit parti pour bien voir les véhicules qui circulent, et pour que les conducteurs te voient aussi.



Écoute ce qui se passe autour de toi

Sois attentif aux bruits, notamment quand tu traverses la rue. N'écoute de la musique avec ton casque que dans le bus ou une fois rentré chez toi !



Reste visible quand il fait sombre

Quand il y a moins de lumière, les conducteurs voient moins bien. Colle des bandes rétro réfléchissantes sur tes vêtements et ton cartable.



Sors toujours de voiture du côté du trottoir

En sortant de ce côté, tu évites les véhicules qui circulent sur la chaussée (voiture, camion, moto, vélo...).



Circule prudemment à trottinette ou à rollers

À trottinette ou à rollers, circule doucement et fais attention aux personnes autour de toi. Lorsque tu traverses la rue, descends de ta trottinette. Pense aussi à porter un casque, des genouillères et des coudières.

Plus d'infos sur www.securite-routiere.gouv.fr

Famille obligation

30

Vitesse minimale obligatoire

Famille obligation



Chemin obligatoire pour piétons

Famille obligation

ALLUMEZ VOS FEUX

Obligation d'allumer ses feux

Famille obligation



Piste ou bande cyclable obligatoire

Famille obligation



Chemin obligatoire pour cavaliers

Famille obligation



Obligation de tourner à droite à la prochaine intersection

Famille obligation



Obligation de tourner à droite avant le panneau

Famille obligation



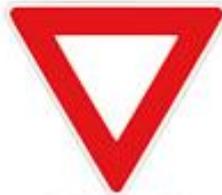
Fin de chemin obligatoire pour piétons

Famille intersection & priorité



Arrêt à l'intersection

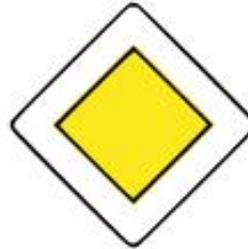
Famille intersection & priorité



CÉDEZ LE PASSAGE

Cédez le passage à l'intersection

Famille intersection & priorité



Route prioritaire

Famille intersection & priorité



Intersection où le conducteur doit céder le passage au(x) véhicule(s) débouchant de sa droite

Famille intersection & priorité



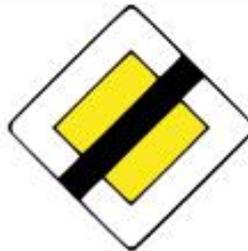
Carrefour à sens giratoire

Famille intersection & priorité



Signalisation des intersections de route

Famille intersection & priorité



Fin du caractère prioritaire d'une route

Famille intersection & priorité



Feux tricolores

Famille indication



Impasse

Famille indication



Circulation à sens unique

Famille indication



Début d'une section d'autoroute

Famille indication



Point de vue

Famille indication



Installations accessibles aux personnes handicapées à mobilité réduite

Famille indication



Priorité par rapport à la circulation venant en sens inverse

Famille indication



Poste de secours

Famille indication



Poste d'appel d'urgence

Famille interdiction



Sens interdit à tout véhicule

Famille interdiction



Stationnement interdit

Famille interdiction



Interdiction de dépasser la vitesse indiquée

Famille interdiction



Interdiction de dépasser

Famille interdiction



Accès interdit aux piétons

Famille interdiction



Interdiction de tourner à gauche à la prochaine intersection

Famille interdiction



Arrêt et stationnement interdits

Famille interdiction



Circulation interdite à tout véhicule dans les deux sens

Famille danger



Descente dangereuse

Famille danger



Virage à gauche

Famille danger



Ralentisseur de type dos-d'âne

Famille danger



Chaussée partiellement glissante

Famille danger



Chaussée rétrécie

Famille danger



Circulation dans les deux sens

Famille danger

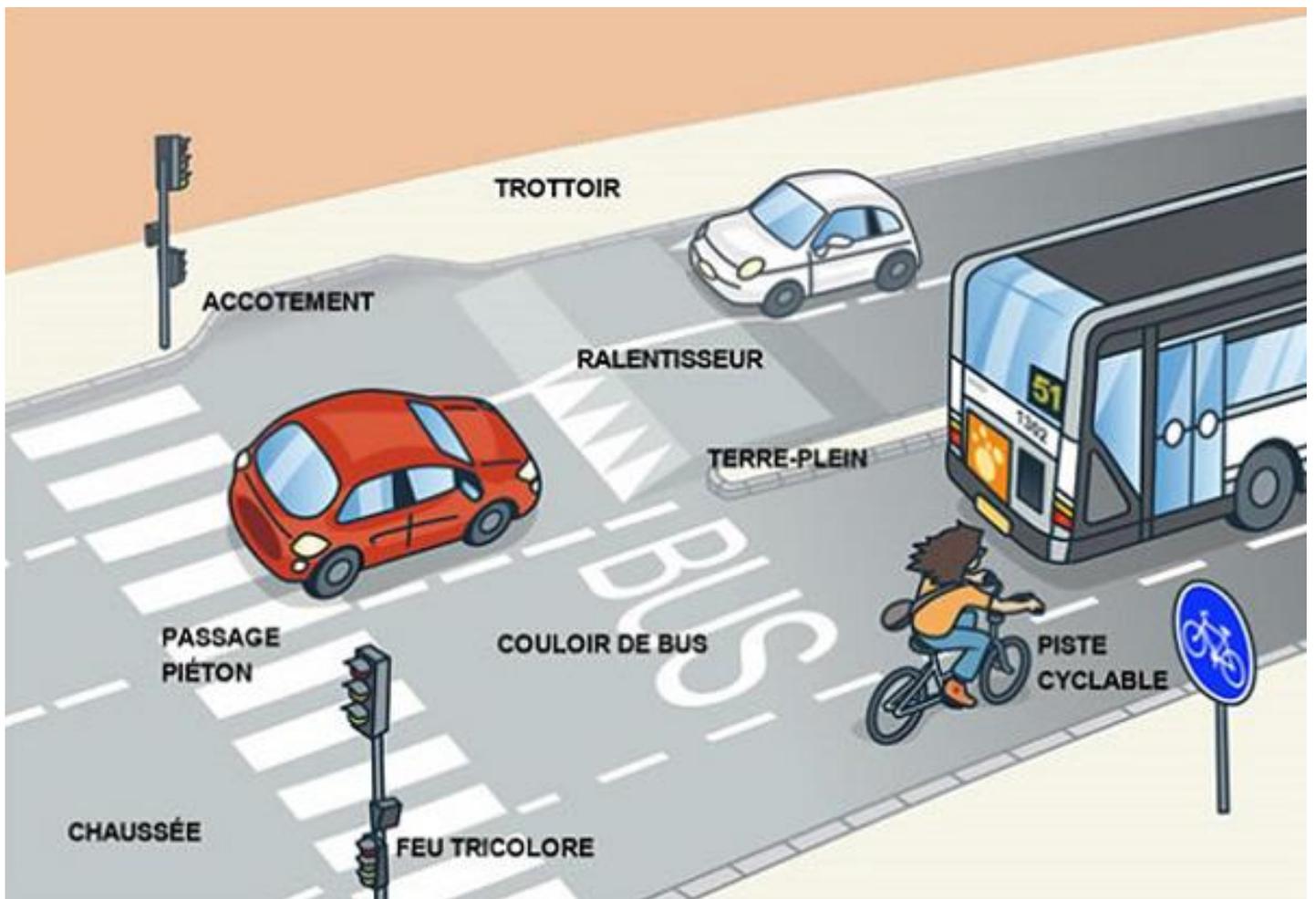


Succession de virages dont le premier est à droite

Famille danger



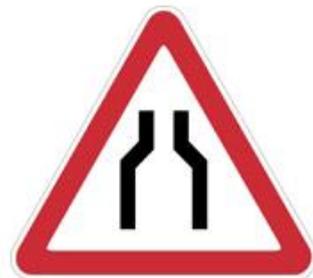
Passage à niveau muni de barrières



virage à droite

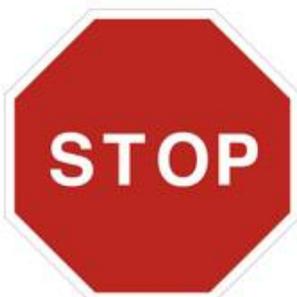


double virage



chaussée rétrécie

www.ledictionnairevisuel.com



arrêt à l'intersection



accès interdit



interdiction de faire demi-tour



interdiction de dépasser

Dans une librairie-papeterie

Monsieur?

Euh...je voudrais du papier à lettres, s'il vous plaît

Oui, monsieur, voilà

Oh pardon. Euh.....c'est du papier-avion que je veux. Excusez-moi

Il n'y a pas de mal, monsieur. Voilà, et avec ça ?

MMM....un bloc-notes. Un grand.

On n'a que ceux-là, monsieur, de ce format,

Ah non, il m'en faut un peu plus grand que ça.

Je suis désolée monsieur. Nous n'en avons pas.

Tant pis. Euh....vous avez des gros feutres, des lavables ? C'est pour écrire sur un tableau blanc.

Voilà des marqueurs monsieur. Regardez, je crois qu'ils sont permanents.

Vous avez raison. Vous ne savez pas où je pourrais en trouver des lavables ?

Oh, le seul endroit où vous êtes sûr d'en trouver, c'est chez Delarue. Vous savez, c'est la grande librairie en face de la faculté.

Ah oui, euh..je vois. Euh, merci madame.

Il n'y a pas de quoi monsieur.